

Invitation presse

Le 16 septembre 2021



« Mon espace santé » expérimenté dans la Somme

Madame Hélène TAILLANDIER, Directrice départementale de la Somme de l'ARS, Monsieur Jean-Charles GILLET, Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme, Monsieur Pierre ORVEILLON, Directeur Adjoint de la MSA de Picardie, Monsieur Stéphane FOULON de l'URPS Médecins ont le plaisir de vous inviter au lancement en avant-première du nouveau service en ligne Mon espace santé.

Mardi 21 septembre à 14 h00

à la CPAM de la Somme, 8 place Louis Sellier à Amiens
Salle du conseil

Les assurés rattachés à la caisse d'assurance maladie (CPAM), à la caisse de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et à la caisse de la MGEN du département de la Somme vont découvrir en avant-première, « Mon espace santé », un espace personnel qui permet de stocker ses informations médicales et de les partager avec ses professionnels de santé en toute confidentialité et sécurité. Pour activer le service, ils recevront par email ou par courrier un code provisoire. Cette première phase pilote a pour objectif de tester techniquement le service en grandeur réelle, d'observer les premiers usages et d'améliorer le service avant sa généralisation à toute la population en 2022.

Depuis le 15 septembre par un email ou un courrier, les quelques 544 052 assurés du département de la Somme sont invités à se connecter sur monespacesante.fr et à activer leur nouvel espace numérique personnel.

Cette phase de test concerne trois départements – la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et la Somme.

Le service contiendra un **dossier médical**, composé des documents médicaux et du profil médical, et une **messagerie de santé sécurisée**.

- **Le dossier médical** : Mon espace santé permet à l'utilisateur de compléter son profil médical et de stocker des documents santé tels que les traitements, les résultats d'exams, les antécédents médicaux, les comptes rendus d'hospitalisation... et de les partager, de façon sécurisée, avec les professionnels de santé pour améliorer le suivi médical, notamment en cas d'urgence. Si la personne disposait d'un Dossier Médical Partagé (DMP) elle retrouvera automatiquement toutes les informations qui y étaient stockées.

- **La messagerie de santé sécurisée** pour recevoir des informations ou des documents personnels en toute confidentialité en provenance des professionnels ou des établissements de santé qui le suivent.

L'objectif de Mon espace santé : simplifier, sécuriser, améliorer la gestion des données de santé pour chaque assuré et ses échanges avec les professionnels de santé. L'utilisateur peut ainsi être acteur au quotidien de sa santé et de celle de ses proches. Il pourra renseigner son profil médical en indiquant par exemple ses mesures (poids, taille, etc.), des traitements éventuels, des allergies, etc. et il pourra y ajouter des documents médicaux qu'il juge important pour le suivi de sa santé. Dès que Mon espace santé sera créé pour un assuré, les professionnels de santé qui le suivent pourront également y ajouter des documents ou lui écrire grâce à la messagerie sécurisée.

Après cette première phase pilote, Mon espace santé sera ouvert pour chaque Français et Française en 2022. Deux autres fonctionnalités seront accessibles en 2022, un agenda de santé et un catalogue de services en santé référencés par l'État en lien avec l'Assurance Maladie.

Quel est le rôle de l'assuré dans l'activation de Mon espace santé ?

L'assuré reçoit entre le 15 septembre et le 23 septembre un email ou un courrier avec un code provisoire valable 1 mois. Il peut alors se connecter à monespacesante.fr et activer son compte sans attendre. Dès lors l'assuré peut enrichir son profil médical en répondant à des questions simples : Quelle est ma taille ? Quel est mon poids ? Est-ce que j'ai des maladies ? Des allergies ? Des traitements ?

Sans action de la part de l'assuré à l'issue de ce délai d'un mois à réception de l'email ou du courrier, Mon espace santé est créé automatiquement pour lui. Pendant cette période, il pourra néanmoins s'y opposer, s'il le souhaite, en se rendant sur monespacesante.fr. Ensuite, à tout moment, l'assuré pourra revenir sur son choix initial et créer ou au contraire clôturer Mon espace santé.

Afin que tous puissent s'emparer de ce nouvel outil de gestion de sa santé, la caisse primaire d'assurance maladie de la Somme propose des dispositifs d'informations et d'accompagnement des assurés, notamment pour les personnes éloignées du numérique, mais aussi à destination des professionnels de santé libéraux et des établissements de santé.

Contact presse :

Anne-Charlotte Brulin

Responsable de la communication

brulin.anne-charlotte@picardie.msa.fr

03 22 82 63 42 – 06 16 64 33 17